

Ref : CA2018/52

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 08 JUIN 2018

**DÉLIBÉRATION PORTANT ADMISSION EN NON-VALEUR D'UNE CRÉANCE
DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE**

➤ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 08 juin 2018 réuni sous la présidence de Madame Hélène VELASCO-GRACIET,

*Vu le code de l'éducation, et notamment les articles R.719-52 à R.719-112,
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable et publique,
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

➤ *Après en avoir délibéré,*

➤ **DÉCIDE à l'unanimité de l'admission en non-valeur d'une créance de 2550€ selon document ci-joint.**

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 08 juin 2018.

Nombre de membres présents	15
Nombre de membres représentés	16
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	31
Nombre de votes pour	31
Nombre de votes contre	0

La Présidente,

Signé

Hélène VELASCO-GRACIET.

Publié le : 26/06/2018

Transmis au Recteur Chancelier des Universités d'Aquitaine le : 22/06/2018